

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE

SEANCE DU 10 MARS 2017- DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents : M. WINOCOUR Marc ; M.STOUDER Paul ; Mme BRION M. Thérèse ; M. CHABOCHE Alain ; Mme. LASSUS Mélanie ; Mme. LAINE Angèle ; Mme. MILLION FONTAINE Anne ; Mr. BOURCIER Dany ; M. OLTEAN Victor ; M. SPORTES Alain ; Mme. POUSSIGNOT Marina ; M. PIBOULEAU Jean-Pierre, Monsieur Yves LAMBERT, Mme COMBE Anne
Absent représenté : Madame Jacqueline LALANDRE représenté par M. Victor OLTEAN
Secrétaire de séance : Madame Anne COMBE

Ordre du jour :

- approbation du Plan Local d'Urbanisme
- Droit de préemption urbain. - Zones U du PLU de Grosrouvre
- modification de la demande de subvention de réserve parlementaire du sénat pour le projet de création d'une maison des Assistantes Maternelles
- attribution de compensation 2017 versée par la CCCY
- dépôt du dossier du contrat rural

Lecture et approbation du compte-rendu du 27 janvier 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que deux points soient rajoutés à l'ordre du jour :

- demande de subvention de réserve parlementaire à la CAF pour le projet de création d'une maison des Assistantes Maternelles
- dématérialisation des convocations aux conseillers municipaux

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- QUESTION N° 1 approbation du Plan Local d'Urbanisme
Après en avoir délibéré, le conseil municipal

-décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- QUESTION N° 2 - Droit de préemption urbain. - Zones U du PLU de Grosrouvre

Après en avoir délibéré ; le conseil municipal décide à l'unanimité :

Décide d'instituer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines définies dans le PLU (UH, UGa, UGb, UG, Ua)

Rappelle que le maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- QUESTION N° 3 modification de la demande de subvention de réserve parlementaire du sénat pour le projet de création d'une maison des Assistantes Maternelles

Le conseil municipal après pris connaissance des éléments mis à sa disposition et après avoir délibéré

DONNE son accord afin que soit déposé auprès du Sénat une demande de subvention au titre des travaux de réaménagement du logement de la poste en Maison des assistantes maternelles,

-ARRETE les modalités de financement ci-dessous (hors réserve parlementaire)

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE/ PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses Travaux HT	277 300.00 €
TOTAL DEPENSES	277 300.00 €

Autofinancement	240 000.00 € (86,54%)
Subvention amorçage CAF	3000€ (1,08%)

Fond intercommunal	34 300€(12,36%)
--------------------	-----------------

TOTAL RECETTES	277 300.00 €
----------------	--------------

➤ QUESTION N° 4 – demande de subvention de réserve parlementaire de la CAF pour le projet de création d'une maison des Assistantes Maternelles

Le conseil municipal après pris connaissance des éléments mis à sa disposition et après avoir délibéré
DONNE son accord afin que soit déposé une demande de subvention auprès de la CAF au titre des travaux de réaménagement du logement de la poste en Maison des assistantes maternelles,

-ARRETE les modalités de financement ci-dessous (hors caf fond publics et territoires)

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE/ PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses Travaux HT 277 300.00 €
TOTAL DEPENSES 277 300.00 €

Autofinancement 240 000.00 € (86,54%)
Subvention amorçage CAF 3000€ (1,08%)

Fond intercommunal 34 300€(12,36%)

TOTAL RECETTES 277 300.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 5 – attribution de compensation 2017 versée par la CCCY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution de compensation 2017 proposée par la CLECT et s'élevant à 7 290 751.87€, dont 246 347,18€ attribuée à Grosrouvre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 6 – nouveau contrat rural

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de l'augmentation des plafonds de dépense du nouveau contrat rural à 370 000€ HT subventionnables à 70%

DONNE SON ACCORD pour l'élaboration d'un contrat rural pourtant sur les actions suivantes
~~les opérations du contrat rural portant sur les opérations suivantes.:~~

-1) déplacement des services techniques

-2) rénovation des WC de l'école

3) réalisation d'un parking paysager

DESIGNE Ingenier'y pour assurer l'instruction du dossier,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 7 – dématérialisation des convocations aux conseillers municipaux

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE que :

• Les Conseillers Municipaux qui optent pour un envoi des convocations (à l'exception des convocations du conseil municipal qui resteront sous forme papier), ordres du jour, notes de synthèse et annexes sous forme dématérialisée recevront ces documents à l'adresse mail dûment mentionnée par écrit, daté et signé par eux,

• Les Conseillers Municipaux qui choisissent l'envoi des convocations, ordres du jour, notes de synthèse et annexes par voie postale, recevront ces documents à leur domicile, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50

Grosrouvre, le 13 mars 2017



Le Maire,
Marc WINOCOUR

Chemin de la Masse

78490 GROSVROUVRE

Telephone 01.34.86.06.12

Télécopie 01.34.86.80.57

Handwritten signatures in blue ink, including one that appears to be 'Albane'.

Handwritten signatures in blue ink, including one that appears to be 'P. Stouber'.